

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
YON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
DEPARTS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Maronniers, A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef: M. FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 12, rue Comfart
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE: 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

LE 22 JANVIER

Nous commencerons notre
nouveau feuilleton

LES

DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

MISE EN DEMEURE

Il est bien évident aujourd'hui que le conflit soulevé de parti pris par le ministre, sur la question de savoir si la Constitution sera révisée sans restriction aucune, ou bien si elle sera révisée dans des limites si étroites que cette révision équivaldrait au maintien pur et simple de ce qui existe, est une première mise en demeure du président du conseil. C'est son *quos ego*.

La Chambre doit se livrer à lui pieds et poings liés. Quant à l'opinion de la nation, il n'en a souci. Se préoccupe-t-on de si peu de chose!

Ce qui lui importe avant tout, c'est d'augmenter encore l'arsenal des armes qu'il fourbit contre les libertés publiques; ce qu'il veut avec une ténacité de mauvais augure, c'est l'inscription dans la loi constitutionnelle de ces quatre et simples mots: «... Au scrutin de liste.»

Qu'on ne se méprenne pas sur la portée de cette addition. Elle constituerait M. Gambetta maître absolu de la Chambre. Moralement morte, et toujours sous le coup d'une menace de dissolution, elle ne serait plus en réalité que l'antichambre ministérielle du président du conseil.

Cette question du scrutin de liste a divisé beaucoup de bons esprits. Certains ont cru y reconnaître une question de principe, alors qu'il n'y avait en cause qu'une question d'application. Le principe réside dans la souveraineté populaire dont l'expression est le suffrage universel maintenant encore à l'état rudimentaire.

Le scrutin uninominal tel qu'on le pratique actuellement, ou bien le scrutin départemental tel qu'on veut l'introduire dans la Constitution, ne sont que des modes de cette expression.

Il est d'autant plus compréhensible qu'on soit divisé sur la meilleure solution à donner à cette question si importante, que les deux scrutins controversés, offrent, tous deux, des imperfections et des dangers considérables.

Cependant, c'est à l'adoption ou au rejet préalable de ce mode de votation que M. Gambetta subordonne non-seulement toutes les questions dont le Congrès aura à se préoccuper, mais aussi ses propres plans de réformes, si bruyamment annoncés.

C'est alors que le président du Conseil réclame impérieusement de la Chambre un vote qui serait pour elle un arrêt de mort; c'est alors qu'il ne craint pas de mettre en discussion le suffrage universel en exigeant une modification sensible dans son mode d'expression, que subitement pris d'une timidité excessive et d'une déférence intéressée pour son «grand Conseil des communes», il se refuse péremptoirement à laisser le Congrès examiner le suffrage restreint, le suffrage à degrés multiples, dont le Sénat est la fatale et dangereuse scorie.

Qui espère-t-on tromper?

Selon les évangélistes de l'opportunisme le conflit élevé entre le ministère et la Chambre ne saurait se terminer autrement que par la capitulation de cette dernière.

M. Alfred Naquet, qui est le Saint-Luc de M. Gambetta, nous le dit en termes fort nets. Son maître est, paraît-il, trop engagé pour céder. La moindre concession de sa part aux désirs des députés, aux volontés du pays, équivaldrait à une diminution, à un échec. Il n'y consentira jamais. «C'est donc, écrit-il, au patriotisme de la Chambre qu'il faut faire appel si la volonté du président du Conseil est irréductible.»

Comme la volonté irréductible de M. Gambetta est la suprême loi, il va sans dire que nos députés sont sommés de courber encore une fois l'échine.

M. Naquet a une façon tout particulièrement cavalière de servir son maître. «La Chambre, ajoute-t-il, est, en somme, le souverain, et le souverain ne saurait s'amoindrir par une concession patriotique et raisonnée.»

On ne dépouille pas les pauvres électeurs de leur propre souveraineté, avec plus de dextérité et moins de sang-froid.

Pour tout bon opportuniste, il est de devoir étroit d'être respectueux des convenances particulières du Sénat; on doit aussi se rendre parfois aux désirs indiqués par la Chambre, mais on doit surtout s'incliner toujours devant l'irréductible volonté de M. Gambetta.

Quant à la nation, quant à ses convenances à elle, quand aux désirs qu'elle exprime et à la volonté qu'elle manifeste, quant à sa souveraineté, en un mot... Qu'est-ce que tout cela peut bien peser dans la balance de ces farceurs? Moins que rien.

Tu l'as voulu, Georges Dandin; c'est bien ta faute, Jacques Bonhomme.

Et cependant la révision complète, sans restriction, intégrale s'imposera au futur Congrès. Elle s'imposera parce que l'opinion publique la réclame, parce qu'elle est de voir les réformes les plus timorées constamment ballottées de la Chambre au Sénat et du Sénat à la Chambre. Elle l'exigera parce qu'elle ne veut plus être à l'avenir l'éternelle victime des jeux de bascule parlementaire.

Frédéric Cournet.

Ils ont décidé de présenter MM. de Bilal et de Belizal pour les fonctions de secrétaires de la Chambre en remplacement de MM. Serlen et Héral, qui ont donné leur démission, afin de permettre à la minorité d'être représentée au bureau.

La réunion a délibéré ensuite sur le projet de révision.

Ses membres ont été à peu près unanimes à reconnaître qu'il fallait s'associer à l'extrême gauche pour demander la révision totale.

Il est probable qu'un d'eux montera même à la tribune pour soutenir que le Congrès doit avoir le droit de réviser la Constitution dans toutes ses parties et même de changer la forme de gouvernement.

Amendement Fourcot

M. Fourcot, député de la Creuse, vient de rédiger et se propose de déposer deux amendements sur le projet de révision du gouvernement.

Le premier porte sur la suppression du droit de dissolution conféré au président de la République, avec le concours du Sénat.

Le second propose la suppression totale des inamovibles, même de ceux déjà nommés que voudrait maintenir le projet ministériel.

Incident Naquet-Ballue

On raconte dans les couloirs qu'il s'est produit un incident assez vif entre MM. Naquet et Ballue; ce dernier a critiqué l'attitude ultra-gouvernementale du député de Vaucluse, l'accusant de faire, par ses propositions, le jeu de M. Gambetta.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

COMMISSION DES TRENTE-TROIS

Voici les élections des bureaux de la Chambre:

Premier bureau. — MM. Boyssset, 31 voix; Barodet, 27 voix; Viette, 27 voix élus. MM. Boyssset et Barodet sont pour la révision intégrale, M. Viette n'a pris aucun engagement.

Deuxième bureau. — MM. Achar, 30 voix; Roger, 25 voix; Dauterme, 22 voix. élus. Ils sont partisans de la révision intégrale et contraires au projet du gouvernement.

Troisième bureau. — MM. Varambon Remoiville et Pelletan, élus. MM. Pelletan et Remoiville sont pour la révision intégrale; M. Varambon croit que le pouvoir de révision appartient seulement à une Constituante.

Quatrième bureau. — MM. Dréo, 24 voix; Graux, 19 voix; Pellet, 16 voix; MM. Dréo et Graux sont pour la révision intégrale; M. Pellet est partisan de la révision partielle.

Cinquième bureau. — MM. Berlet, 23 voix; Langlois, 20 voix; de Choiseul, 20 voix. élus. Ils sont partisans de la révision limitée, mais adversaires du scrutin de liste.

Sixième bureau. — MM. Bernard, 27 voix; Féau, 22 voix; Périn, 21 voix. élus. Tous partisans de la révision intégrale. MM. Bernard et Féau sont contre le scrutin de liste, M. Périn est contre l'introduction du scrutin de liste dans la Constitution.

Septième bureau. — MM. Renault-Morlière, Noirot, Frébault, élus. Ils sont contraires au projet du gouvernement.

Huitième bureau. — MM. Bernard-Lavergne, 29 voix; Clémenceau, 23 voix; Chevandier, 23 voix. élus. Ils sont partisans de la révision intégrale et adversaires du projet du gouvernement.

Neuvième bureau. — MM. Barbedette, 30 voix; Maigne, 21 voix; Legrand, 21 voix. élus. M. Barbedette est contre le scrutin de liste et pour la révision intégrale. M. Maigne est pour la révision intégrale. M. Legrand pour la révision limitée. Il veut retirer les élections sénatoriales des lois constitutionnelles.

Dixième bureau. — MM. Julien, 28 voix; Margaine, 28 voix; Rouhier, 20 voix. élus. Ils sont favorables à la révision intégrale et adversaires du scrutin de liste.

Onzième bureau. — MM. Andrieux, 16 voix; de Marcère, 16 voix; Ribot, élus. Adversaires du scrutin de liste.

LA SÉANCE

Séance du 19 janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON
M. Barodet demande le renvoi à la commission des 33 de tous les projets relatifs à la révision.
Le renvoi est ordonné.

NOMINATION DES SECRÉTAIRES
Le scrutin est ouvert pour la nomination des secrétaires.

MM. Labialais, par 253 voix, Benazet par 233 voix, sont élus secrétaires.
La séance est levée.
La prochaine séance aura lieu samedi.

LES JOURNAUX

Paris, 19 janvier.

Suivant le *Rappel*, le sentiment qui dominait hier à la Chambre était de décider promptement s'il y a lieu ou non de faire la révision pure et simple.

Le *Parlement* dit qu'il ne peut pas suivre le cabinet dans la voie de cette révision sagement limitée, dont le premier effet, avant même qu'elle soit discutée et votée, est de jeter toute notre vie politique dans le lamentable désarroi où on se débat depuis cinq jours.

Le *Justice* dit que le Congrès révisé par M. Gambetta ne pourrait pas raccourcir ni allonger la crise constitutionnelle; la commission comprendra qu'elle doit proposer une solution franche et aboutissant à un résultat pratique. Dépasser le but, c'est quelquefois esquiver la question.

Les *Débats* disent qu'on peut être opposé au principe de la révision; mais on doit reconnaître que la première condition pour un ministère, c'est de savoir ce qu'il veut, et une fois son parti arrêté, agir avec résolution.

Le *Rappel* dit qu'il faut que la Chambre se dépêche à statuer sur la révision pour s'occuper ensuite des réformes.

Le *Soleil* dit que si la commission des trente-trois comprend et remplit son rôle, elle devra conclure, dans son rapport, uniquement pour ou contre la révision totale ou partielle. Le reste est de la maison exclusive du Congrès.

Le *Voltaire* assure que les négociations entre M. Waldeck-Rousseau et les compagnies de chemin de fer sont en bonne voie et paraissent devoir aboutir promptement.

La campagne de l'Ouest se montre fort disposée à réduire considérablement ses tarifs. Il reste à débattre les compensations que cette Compagnie sollicite.

Une dépêche de Constantinople publiée par les *Débats* confirme que le sultan a l'intention de proclamer la déchéance du bey de Tunis et de sa dynastie et prétendrait le remplacer par Ali-ben Kalifa.

M. Bardoux, dans les *Débats*, dit: «Nous ne sommes nullement préparés aux vicissitudes politiques. Jamais confusion plus grande n'a régné dans les groupes parlementaires.»

La Chambre est effarée. Le gouvernement a eu tort de déplacer la base de la discussion en portant la question de confiance sur un débat théorique, mais convient-il de renverser le ministère?

ILLÉGALITÉ

Paris, 19 janvier.

Les journaux opportunistes, qui continuent à être muets sur la démission ou la mise en retrait d'emploi de M. Challemeil-Lacour, veulent bien nous donner un semblant d'explication sur l'affichage illégal du projet de révision gambettiste.

S'il faut en croire le *Voltaire*, par exemple, on va chercher trop loin les raisons qui ont décidé le gouvernement à faire afficher l'exposé des motifs et le dispositif du projet de loi sur la révision. Le gouvernement veut tout simplement que le pays connaisse, dans sa rédaction même, un projet auquel il attache une importance capitale.

M. de la Palisse n'eût pas mieux dit. Mais en somme, ce n'est pas là une explication. Les journalistes dévoués à M. Gambetta doivent savoir que le gouvernement a le droit de faire afficher seulement ses déclarations et les messages du président de la République. Il faut l'autorisation des Chambres pour obtenir l'affichage de tout autre document politique. Or, ni M. Gambetta, ni les ministres n'ont sollicité cette autorisation.

On faisait remarquer, hier, que la mesure prise par le ministère était d'autant plus illégale que les affiches ne portaient pas la signature de M. Grévy. Le chef du pouvoir exécutif, plus respectueux de la légalité que le chef du cabinet, n'a-t-il pas voulu prendre la responsabilité d'une infraction à la loi? Si oui, M. Gambetta a outrepassé son droit constitutionnel en même temps qu'il a donné à M. le président de la République une nouvelle preuve de son manque de savoir-vivre.

Rumeur étrange

Paris, 19 janvier.

Le *Radical* paru ce matin à Paris, contient un article à sensation que je vous envoie:

Dernièrement, un journal opportuniste s'est donné la peine de démentir un fait qui n'avait été publié nulle part. Ladite feuille assurait qu'il était faux, absolument faux que M. Gambetta fût sujet à des attaques de folie.

On a ri de cette protestation anticipée.

On a eu tort, paraît-il. Si nous en croyons des renseignements qu'il nous est malheureusement difficile de contrôler, l'état mental de M. Gambetta ne laisserait pas que d'inspirer certaines inquiétudes à son entourage. Chaque jour, nous affirme-t-on, après son repas

du soir, le président du Conseil est sujet à des troubles cérébraux qui se manifestent par une incohérence prolongée dans les idées et dans les paroles. Le travail de la digestion ne se traduirait plus par une simple somnolence, par un engourdissement passager du cerveau, mais par une forte congestion d'où résultent les phénomènes les plus inquiétants.

Nous devons ajouter, du reste, que cet état maladif ne résulterait pas le moins du monde des derniers événements politiques, bien faits cependant pour troubler un homme aussi impressionnable que M. Gambetta. C'est de longue date, paraît-il, que le président du Conseil est sujet à de semblables indispositions.

On nous fait même remarquer que, chaque fois que M. Gambetta — avant qu'il fût ministre — assistait à un banquet, il parlait — s'il devait parler — avant que le dessert fut servi, et que ses amis le laissaient rarement à table jusqu'à la fin du dîner. On constate aussi que le président du conseil est très rarement visible le soir, après son principal repas, et l'on assure que c'est par un sentiment pieux que son entourage l'isole durant la période de quelques heures où il ne pourrait se produire sans compromettre gravement son prestige et son autorité.

Tels sont les bruits étranges qui circulent depuis quelque temps déjà dans le public et auxquels le démenti dont nous parlons plus haut a donné une consistance nouvelle.

Nous n'insisterons pas, ne voulant pas faire de ce triste événement une machine de guerre politique. C'est à la majorité, c'est aux députés soumis à M. Gambetta à se renseigner d'une façon complète, car, il serait profondément regrettable, aux yeux de la France et de l'étranger, qu'on puisse leur reprocher de s'être livrés à un homme ne jouissant pas complètement de ses facultés mentales.

INTERIEUR

Paris, 19 janvier.

NOMINATIONS

Le *Journal officiel* annonce que M. Poulin est nommé directeur de la construction et de la décoration au ministère des beaux-arts; M. Mathivet est nommé chef de cabinet du sous-secrétaire au ministère du commerce; M. Pelissier, licencié en droit, est nommé conseiller à la préfecture de l'Allier.

LES CHEMINS DE FER

Hier, on a annoncé que la Compagnie de l'Ouest consentait à une réduction de 50 0/0 sur ses tarifs de transport.

Le *Voltaire* dit qu'elle consent bien à une réduction très importante, mais qu'elle demande des compensations.

L'ÉTAT SANITAIRE AU SÉNÉGAL

Le consul de France à Lisbonne télégraphie à la date du 17 janvier qu'il a reçu du gouverneur du Sénégal la nouvelle suivante: «Gorée a eu un cas de fièvre jaune suivi de décès le 9 janvier; c'est un cas isolé, à trente-six jours d'intervalle de l'avant-dernier décès, et on espère qu'il n'y en aura pas d'autre.»

LA MORT DE M. BOSC

M. Bosc, député de l'arrondissement d'Uzès, est mort hier matin, à Nîmes, des suites d'une fluxion de poitrine érysipéleuse, à l'âge de 54 ans.

M. Bosc appartenait à l'extrême gauche. Républicain de la veille, il fut sous-préfet à Uzès le 4 septembre. Porté sur la liste des candidats républicains à la députation, en 1871, il échoua comme les autres; il fut élu conseiller général, en 1873, à Villeneuve. Enfin, en 1878, il remplaça M. Mallet comme député d'Uzès.

Ses obsèques auront lieu vendredi, à une heure. Il a formulé ainsi ses dernières volontés: Ni pasteurs, ni soldats, ni discours. Elles seront respectées. Mais tous les groupes républicains assisteront au convoi avec leurs drapeaux et leurs insignes.

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres se réunira le 25 janvier. Dans le courant de cette semaine, plusieurs membres du cabinet doivent prononcer des discours politiques où l'on espère trouver des indications sur les intentions du gouvernement.

MOBILISATION

On assure que le gouvernement se propose de faire, à la fin de l'été prochain, une grande mobilisation militaire.

On aurait commencé déjà, au ministère de la guerre, les préparatifs nécessaires. Quoiqu'il en soit de ces bruits étranges, nous pouvons affirmer que l'on vient de convoquer, pour le 20 janvier courant, dans le gouvernement de Paris, une partie du personnel gradé appartenant au service de l'intendance et de l'état-major de la réserve de la classe 1873.

On dit tout bas que ces convocations partielles et anticipées sont destinées à combler momentanément les vides faits dans les rangs de l'armée active par le service de quarante mois. Le ministre de la guerre aurait jugé qu'il était nécessaire de ne laisser aucune vacance dans les cadres pendant le travail préparatoire de cette mobilisation.

Les intéressés, convoqués pour le 20 janvier, ont été prévenus, le 10 du même mois, par ordre d'appel individuel; le mouvement

de convocation se continuerait, dans les mêmes services, pendant les trois premiers mois de l'année. Au mois d'avril prochain, les militaires en congé de trois mois, de retour sous les drapeaux, continueraient le travail, et, dès le mois de juin, l'état-major général serait ainsi en mesure de faire la mobilisation — perfectionnée du reste, — à laquelle une partie de la réserve serait déjà initiée.

Qu'on se le dise.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Le bruit courait hier, dans les cercles diplomatiques, d'un mouvement dans le personnel des ambassades. M. Challemeil-Lacour demanderait sa démission. M. Tissot serait nommé ambassadeur à Londres, M. de Noailles ambassadeur près le Quirinal, M. Decrais, à la suite de la démission du marquis de Noailles, resterait à Bruxelles, M. Lefèvre de Béhague, ministre plénipotentiaire à La Haye, serait mis en disponibilité, et M. Herbert nommé à sa place. Les ministres au Japon et au Brésil seraient de même remplacés. On avait pensé à M. Billot, directeur des fonds aux affaires étrangères, pour la légation à Yokohama, mais il aurait refusé. M. Duchérel reste à Vienne, où il est parfaitement posé. L'amiral Jaurès occupera encore son poste à Madrid jusqu'à nouvel ordre. M. de Laboulaye n'est pas aussi certain de rester à Lisbonne.

M. FLOQUET CANDIDAT

Voici la lettre que M. Floquet a adressée à M. Bourmonnet, en réponse à la proposition d'accepter la candidature dans la 2^e circonscription de Béziers:

« Mon cher concitoyen,
« Pardonnez-moi mon long retard à vous répondre. J'ai été surchargé de travail depuis mon installation.

« Votre proposition m'honore beaucoup. Elle a été accompagnée ou suivie de manifestations si nombreuses que j'en ai été, et que j'en suis encore chaque jour très ému.

« Au jour venu, vous jugerez si véritablement mon nom est nécessaire, si un représentant déjà occupé par des fonctions très actives peut vous représenter utilement et suffisamment.

« Vous jugerez, vous déciderez. Je resterai toujours aux ordres de la démocratie républicaine.

« Votre dévoué, C. FLOQUET ».

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET LES RATTACHEMENTS

On se rappelle que le ministre de l'Intérieur devait publier une circulaire donnant satisfaction aux députés de l'Algérie, en ce qui concerne la question des rattachements et les rapports que la nomination de M. Tirman avait avec cette question. M. Letellier, député de l'Algérie, avait consenti à renoncer à une question qu'il devait adresser au gouvernement à ce sujet, parce que M. Waldeck-Rousseau avait promis d'envoyer cette circulaire.

Le ministre de l'Intérieur n'ayant pas tenu sa promesse, il est probable qu'il va être interpellé sur ce point par M. Letellier à une prochaine séance.

MORT DE M. HALYAN

M. Halyan, sénateur de la Vendée est mort.

NOUVEAU GROUPE BONAPARTISTE

On annonce la formation d'un comité bonapartiste antijérémite composé de MM. Levert, Janvier de La Motte, Gautier, Ginoux de Fermon, Paul de Cassagnac, etc. M. Charles Abbattucci est le délégué et l'exécuteur des décisions du comité; M. Leveillé est placé à la tête d'un service de correspondance qui sera envoyé aux journaux conservateurs de toute nuance. M. Henry Chevreau a formellement refusé de faire partie de ce comité.

UNE RÉVÉLATION

Paris, 19 janvier.

Il paraît que M. Gambetta, non content de vouloir imposer à la Chambre le scrutin de liste dans le projet qu'il a lu samedi dernier à la tribune, avait introduit une clause qui enlevait aux députés tout droit d'initiative en matière d'augmentation ou de création de dépenses.

Tout entier au désir de se venger de l'échec que lui avait infligé M. Ribot sur la question des allocations aux nouveaux ministères, M. Gambetta n'avait rien trouvé de plus naturel que d'enlever à la représentation du pays le droit séculaire de consentir les dépenses solides avec les deniers publics.

Les ministres ont eu, paraît-il, grand'peine à le faire reculer. Il a fallu de nombreuses sollicitations pour le décider à sacrifier cette innovation.

Encore n'a-t-il cédé que de mauvaise grâce, disant naïvement « que son projet était établi sur quatre roues et qu'à présent il n'en aurait plus que trois. »

On n'est pas plus candide.

MORT DE TALIB-BEY

Paris, 19 janvier.

Au dernier moment j'apprends que le bruit court que le prince Si-Talib-Bey serait mort. Aucune dépêche n'étant parvenue de Tunis depuis hier, trois heures et demie, nous ne pouvons donner cette nouvelle que comme un bruit sans consistance; si elle se confirmait, une terrible responsabilité pèserait et

sur notre ministre à Tunis et sur le gouvernement. Il ne faut pas oublier que Si-Taieb-Bey est le gendre du sultan et qu'à Constantinople on ne demanderait pas mieux que de saisir ce prétexte pour s'immiscer dans les affaires tunisiennes.

UNE LETTRE DE TAIEB-BEY A M. GAMBETTA

Voici une lettre de Taieb-Bey adressée à M. Gambetta, président du Conseil, lettre antérieure à ces événements et qui justifie ses craintes.

Monsieur le président du Conseil, Avant d'aborder le sujet qui me fait m'adresser à vous, je tiens à vous dire la plus haute estime que j'ai pour votre grand caractère et combien je suis heureux de vous voir à la tête des affaires de ce beau pays de France que j'aime tant : je suis certain que vous porterez bien haut l'honneur du drapeau français que depuis quelques mois je vois flotter à côté du drapeau tunisien, vous ferez de grandes choses et j'espère qu'au milieu de vos occupations sans nombre, vous n'oublierez pas mon pays qui peut, s'appuyant loyalement et franchement sur le protectorat de la République française, devenir, avec un gouvernement fort, calme et riche. Mais si je suis sûr que vous l'aurez, je suis plein d'espoir, le présent est bien pénible, et je viens vous demander justice de la conduite envers moi, de M. Roustan, votre représentant. Vous le savez sans doute, Monsieur le président du Conseil, depuis bien des années je me suis rallié aux idées françaises et plus tard à la nouvelle forme du gouvernement de la France et à sa politique.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Mustapha-ben-Ismaïl, je me suis tenu à l'écart de la Cour du Bardo ; je croyais funeste à mon pays et aux intérêts de la République française la politique que le favori faisait suivre à mon frère, je vivais retiré dans mon palais de Marsa, il y a longtemps déjà, M. Roustan fit faire de démarches nombreuses auprès de moi dans le but de me substituer à mon frère, j'ai toujours refusé ; plus tard, le consul de France, quelques temps avant le traité de Kasur-el-Said, m'adressa de nouveaux des envoyés et parmi eux je puis citer le général Elias-Mussali. Voulez, enfin, savoir ce que tout cela voulait dire, j'en voyais au consulat de France un Français, M. Burquet, mon médecin et mon ami, en qui j'ai la plus grande confiance et qui m'a sauvé la vie, le chargeant de demander à M. Roustan si toutes ces démarches venaient bien de lui ; le consul répondit à mon envoyé en lui remettant sa photographie pour moi, ajoutant que sous peu de jours il viendrait à la Marsa me voir.

En effet, quelques jours après je reçus la visite de M. Roustan qui me renouvela toutes ces propositions, me demandant cela dans l'intérêt de mon pays et de la France. Devant ces deux grands intérêts j'ai répondu à M. le consul que j'étais prêt à faire ce qu'il jugerait convenable pour me rendre utile aux deux pays et que j'étais flatté de sa demande qui ne prouvait qu'il connaissait bien l'affection que j'ai toujours portée au pays qu'il représente. Le traité du 12 mai à peine signé, je devins en butte à de telles intimités que je fus obligé, pour ma sauvegarde personnelle, de demander un passeport français au consulat de France qui me l'envoya le 16, quatre jours après la signature du traité.

Peu à peu, ce que M. Roustan a pu faire contre moi, il l'a fait ; enfin, depuis quinze jours, il m'a adressé trois fois M. Sumarippe, le premier drogman de la résidence française, pour exiger de moi le renvoi d'un Français placé auprès de ma personne, le docteur Burquet, homme d'une grande honnêteté, d'une des meilleures familles de la Gironde, qui a toute ma confiance et m'a toujours donné de grandes preuves de dévouement, et dont, à une autre époque, M. Roustan a si bien su apprécier le caractère élevé et le dévouement à son pays et son affection pour moi, car il l'en a félicité en ma présence.

Cette insistance mesquine était appuyée par le représentant officiel de M. le ministre de France en propos si blessants et même si inconvenants, que j'ai dû écrire à M. Roustan que je ne recevrais plus à l'avenir ses envoyés, et qu'il me communiquât ce qu'il pouvait avoir à me dire par lettre. M. le ministre de France en est arrivé à me faire des menaces, me disant, par la bouche de son premier drogman, qu'il avait reçu une dépêche de Paris le confirmant dans son poste, à Tunis, qu'il était plus résolu que jamais, et qu'il ne se céderait pas à ses volontés, et m'en ferait repartir ; et bien d'autres choses dont, par respect pour moi-même, je ne veux pas vous entretenir.

TAIEB-BEY.

LA MISSION DE M. GAMBETTA

Paris, 19 janvier.

La Gazette de Cologne donne, à propos du projet de révision de M. Gambetta, de curieux renseignements :

« M. Gambetta, écrit ce journal, se croit destiné à donner à la nation française sa forme définitive de gouvernement. A Tours, pendant la guerre, il avait déjà des pressentiments de sa mission, car un jour il dit à un de ses amis étrangers :

« Je suis l'incarnation de la démocratie française. »

« Et ces jours derniers il a dit également à un membre distingué du corps diplomatique qui l'interrogeait sur la situation :

« — Il me faut le scrutin de liste ; lui seul peut me permettre de représenter convenablement la France à l'étranger, ainsi que me le demande ma mission. Je ne veux pas paraître à un congrès sans être sûr de la France et sans que le pouvoir ne me soit garanti pour longtemps. Dans une conférence européenne, je veux pouvoir porter la tête aussi haut que les représentants de n'importe quel pays. »

« Or, M. Gambetta, ajoute le journal que nous citons, pense réellement ce qu'il dit et poussera les choses à l'extrême, afin de réaliser ses vœux qu'il croit favorables à la prospérité de son pays. »

OBSÈQUES DE CHARLES BLANC

Paris, 19 janvier.

C'est demain vendredi, à une heure de l'après-midi, qu'auront lieu les obsèques purement civiles de M. Charles Blanc.

Le cortège partira de la rue Mazarine, pour se rendre directement au cimetière du Père-Lachaise, où aura lieu l'inhumation.

Trois discours seront prononcés :

Au nom de l'Académie française, par M. Camille Rousset, chancelier ;

Au nom de l'Académie des beaux-arts, par M. Lenepveu, président ;

Au nom du Collège de France, par M. Laboulaye, directeur.

C'est la première fois que l'Académie française sera officiellement représentée à un enterrement civil.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Le Budget

Berlin, 19 janvier.

Dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des députés de Prusse, le ministre des finances a présenté le projet de budget de l'année 1882-1883.

Il reste de l'année précédente un excédant disponible de 28 millions 862,485 marcs.

L'année financière va commencer sous de favorables auspices, bien qu'on ne puisse pas éviter un déficit de 6 millions de marcs. Le budget se balance par 939 millions 806,617 marcs, c'est-à-dire par 26 millions 737,201 marcs de plus que celui de l'année précédente.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 905 millions 737,373 marcs, somme qui sera couverte par les recettes ordinaires.

Outre une suppression d'impôts de quatre millions de marcs, le gouvernement propose d'employer les fonds provenant de l'impôt du timbre de façon à exempter les contribuables du 4^e paiement mensuel de tous les impôts de classe et du paiement des cinq catégories inférieures de l'impôt sur le revenu, ainsi que du cinquième paiement mensuel des six catégories inférieures de l'impôt de classe, ce qui représente en tout une somme de 6 millions 670,000 marcs.

Le gouvernement maintient le principe d'après lequel on doit continuer de supprimer les impôts en se servant des excédants. La part qui revient à la Prusse sur le produit des douanes et de l'impôt sur le tabac fournit un excédant de marcs : 8 millions 806,200, auxquels il faut ajouter 7 millions 269,590 marcs provenant de l'impôt du timbre.

Le gouvernement demande 90,000 marcs pour la légation qui doit être créée près le

Vatican. Les dépenses extraordinaires s'élèvent à 31,079,249 marcs, somme dont la plus grande partie est destinée aux cultes. Tous les départements ont des budgets plus élevés que précédemment, l'augmentation totale de leurs dépenses est de 7 millions 600,000 marcs.

Le ministre constate en terminant qu'on n'a pu se dispenser de contracter un emprunt pour faire face à des dépenses importantes, nécessaires au bien-être du pays.

La Prusse à Rome

Berlin, 19 janvier.

Dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des députés de Prusse, le gouvernement a demandé un crédit de 90,000 marcs pour la légation qui doit être créée près le Vatican.

AUTRICHE

Révolution en Herzégovine

Vienne, 19 janvier.

Les nouvelles de Spalato annoncent que les gendarmes désertent partout dans les districts soulevés. Les insurgés terrorisent la population et forcent les jeunes gens à participer à l'insurrection.

Les Turcs émigrent de Bosnie et d'Herzégovine.

Nos informations particulières de Trieste nous permettent d'assurer que le gouvernement autrichien a résolu d'envoyer 30,000 hommes de troupes entre Lubiana, Goritz et Trieste.

On prépare dans ces villes des quartiers militaires.

Le général Scatoret, en prenant congé des officiers autrichiens, a dit que la situation était très grave.

Tous les télégrammes signés, en destination soit de l'intérieur soit de l'extérieur de l'Empire, ont été interceptés.

Personne ne croit ici au démenti donné par les journaux officiels à la nouvelle du soulèvement de l'Herzégovine.

ANGLETERRE

Question Égyptienne

Londres, 19 janvier.

Le Morning Post prétend que d'importantes nouvelles ont été reçues du Caire et de Constantinople, au ministère des affaires étrangères d'Angleterre, dans la journée du 17.

Le langage du sultan, relativement à la note collective, serait très résolu. Le Morning Post ajoute que lord Grandville ne voulait pas d'abord signer la note collective, mais qu'il dut céder à la pression de M. Gladstone. Il s'efforce aujourd'hui d'atténuer le mauvais effet que cette note a produit en Europe.

HOLLANDE

Le feu au théâtre

Rotterdam, 19 janvier.

Un incendie a éclaté au théâtre pendant qu'on jouait le quatrième acte des Huguenots.

Une panique s'est produite parmi le public, et diverses personnes ont sauté dans la rue du haut des balcons supérieurs. Cependant, il n'y avait aucun danger ; le feu a été immédiatement éteint.

Plusieurs des personnes qui ont sauté ont reçu des contusions, mais sans gravité.

ÉTATS-UNIS

Le Procès Guiteau

Washington, 19 janvier.

L'avocat Scoville, en présentant la défense de Guiteau, a blâmé la conduite de MM. Arthur, Konklind et Grant, qui déclarent moralement responsables du crime de ce pauvre fou.

CATASTROPHE SUR UN LAC

3 Victimes

Pontarlier, 19 janvier.

Plusieurs jeunes gens voulant se rendre à Vezénay, et pour arriver plus vite, traversèrent à pied le lac Saint-Point qui était gelé.

La traversée fut heureuse, mais au retour, le soir, la glace était moins solide et les jeunes gens furent assez imprudents pour s'y engager. Arrivés à la moitié du parcours, la glace céda sous le poids et trois des voyageurs furent engloutis et périrent.

Les efforts tentés par leurs camarades restèrent vains et il fut impossible de les sauver.

Pour le service des dépêches

Allain LANDREC.

DÉSASTRE FINANCIER

Nous le disions il y a un mois : « Nous sommes atteints d'un mal étrange : nous avons la maladie de la Bourse ; fièvre terrible : elle s'étend du haut au bas de l'échelle sociale. »

C'était en vérité une fièvre terrible qui s'était surtout emparée de la population lyonnaise ; le plus modeste employé jouait à la Bourse. On citait des chefs d'ateliers qui vendaient leurs métiers pour se livrer à une spéculation effrénée.

On citait chaque jour des fortunes édifiées en une journée : tels employés de maisons de banque, à 12,000 francs, annonçaient à ses amis qu'il était à la tête de 50, 100, 200 mille francs.

Tout le monde était riche. La rue de la République a vu s'ouvrir en moins d'un an une vingtaine d'établissements somptueux où chaque jour la foule affluait pour déposer son or, qu'on lui échangeait contre des chiffons de papier.

On émettait une valeur à 125 francs ; avant que les guichets soient ouverts, elle faisait prime à 7 ou 800 francs, et la foule achetait toujours.

C'était même plus de l'agiotage, c'était de la folie pure. Jamais on n'avait vu tant de monde dans le temple de la Bourse. Chaque jour à 11 heures, le palais du Commerce était envahi.

Il était évident que pareille fièvre devait se terminer par une catastrophe terrible.

Il y a huit jours à peine, une première débâcle survenait et venait frapper une valeur presque exclusivement locale.

La Banque de Lyon et de la Loire éditée à grands renforts de grosse caisse par l'inventeur des coupons commerciaux s'effondrait en vingt-quatre heures.

Une véritable panique faisait descendre à 400 fr., une valeur cotée la veille à 1,800 fr.

Le désastre fut si profond que la place de Paris était atteinte et que toutes les autres valeurs subissaient une dépréciation énorme.

Mais ce fut surtout à Lyon que cette débâcle porta les plus grands coups. Ce fut la ruine pour un grand nombre. On dit tout haut les noms de gens ruinés qui, hier encore, étaient à la tête de la haute finance.

Le marché fut profondément découragé ; la panique s'empara de tous. Hier, on apprenait que la Banque de Lyon et de la Loire suspendait ses paiements.

Mais un autre désastre devait encore causer plus de ravages. L'Union générale, qui semblait devoir résister à l'orage, vient d'être effroyablement atteinte.

Hier, elle se trouvait encore à la Bourse de Lyon 2,350 francs. A 5 heures, tous les boursicotiers avaient avec effroi qu'elle était descendue à 1,200.

Il fallait voir devant tous les tableaux de cotes qui sont placardés dans notre principale rue, l'effacement, le désespoir de tous.

C'étaient des imprécations générales contre les maisons de banque, qui, après avoir fait gagner tant d'argent engloient en vingt-quatre heures des fortunes entières.

Nous avons vu des gens absolument navrés. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'on mesurera toute l'étendue du désastre.

On parle déjà de caisses qui se ferment, d'exécutions qui se préparent. La démolition est complète, l'affolement est général.

Avions-nous tort de crier gare ? Espérons que ces catastrophes financières guériront enfin la France de cette maladie morale qui la conduisait à une agonie certaine.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 19 janvier 10 heures 30 du matin.

Une forte baisse barométrique s'est produite hier sur le nord-est de l'Europe, et

la pression est aujourd'hui inférieure à 750 mm. à Arkangel (Russie), tandis qu'elle reste supérieure à 780 mm. sur la France et l'Allemagne (Lyon 785 mm.).

Il résulte de là que la température est relativement douce sur la Scandinavie et le nord de la Russie, est très basse au contraire sur nos régions : le thermomètre marquait, à 7 heures du matin : plus 2°, à Arkangel, plus 6°, à Christiansund (Norvège), — 3° à Paris et Nantes, — 4° à Lyon et Besançon, — 5° à Clermont, Casse (Allemagne), — 9° à Clermont.

Temps probable : Brumeux et froid.

Vu et approuvé : Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

THÉÂTRES

CARMEN

Le chef-d'œuvre du regretté Bizet, ce charmant bijou musical qui a nom Carmen vient de repaître sur l'affiche du Grand-Théâtre.

C'est à la présence de M^{lle} Galli-Marié dans notre ville que nous devons cette reprise.

M^{lle} Galli-Marié a créé cet opéra à Paris, c'est à elle que Bizet confia le rôle si original et si caractéristique de Carmen. Il ne le fit pas sans hésitation il est vrai ; il reconférait en M^{lle} Galli-Marié un talent de comédienne précieux, des qualités scéniques inimitables, mais joint à cela, il désirait une chanteuse douée d'une physionomie et d'un caractère espagnols et il trouvait que ces choses manquaient un peu à cette dernière.

Une jeune artiste alors au début de sa carrière, M^{lle} Montoya devenue aujourd'hui M^{lle} Antilla, brillante falcon à l'opéra avait attiré son attention. M^{lle} Montoya était espagnole, elle possédait un organe superbe, chantait et brillait et elle avait la beauté et le tempérament véritablement andalous ; mais à côté de ces qualités, il y avait aussi de sérieux inconvénients ; la voix dure et sonore de l'artiste se prêtait avec grande difficulté aux récits du poème et sa nature un peu froide était un grave obstacle à la bonne exécution des petites scènes intimes dont est parsemé le rôle.

Bref, après une courte hésitation, il est vrai, Bizet désigna M^{lle} Galli-Marié pour créer Carmen et il fit bien, car la première chanteuse du monde, si elle n'est comédienne accomplie ne pourra jamais rendre avec vérité ce rôle si bizarre et si extravagant.

Néanmoins, du reste, pas de regrets de ce choix, car l'inimitable Galli-Marié a su donner un cachet tout particulier à Carmen le talent suppléa aux dons naturels ; on a cherché à l'imiter, quant à la surpasser, on n'y est pas arrivé.

L'opéra de Bizet s'est joué sur les divers scènes de l'Europe et partout il a obtenu un réel succès ; quelques-uns ont trouvé le poème un peu sombre, les moralistes ont protesté, mais sous le charme pénétrant de cette délicieuse musique du jeune maître, on s'est tu, on a écouté et on a applaudi.

Avant-hier donc, un public nombreux et choisi était accouru à la reprise de Carmen au Grand-Théâtre.

Mais quelle surprise désagréable, quelle déconfortement n'a-t-on pas éprouvé en tendant maltraiter d'une façon aussi scandaleuse l'œuvre du pauvre Bizet.

M^{lle} Galli-Marié seule, ou à peu près, a su se faire applaudir ; encore la voix lui a-t-elle fait défaut à diverses reprises. Mais sa grâce et son talent scénique ont largement racheté ces petites défaillances.

M. Engel, à côté d'elle a été le chanteur de son rôle, il s'est montré comme toujours comédien excellent et chanteur correct.

Quant aux autres interprètes, ils ont tous été d'une médiocrité déplorable, à commencer par M^{lle} Finken, qui a su se faire rire au nez dans le rôle cependant assez facile de Micaëla.

M. Maris a été tout simplement exécrable. Ce qui a surtout le plus froissé le public, c'est de voir que les deux rôles de Frasquita et M^{lle} Mercedès ont été confiés à de simples choristes, quand précédemment ils étaient tenus par une première et une seconde du gazou.

Le succès de la soirée a été en somme pour M^{lle} Galli-Marié et... le corps de ballet, au milieu de cette médiocre interprétation, a voulu se montrer. Il a à cœur de prouver que si au début de la saison le public l'épouvantablement malmené, il ne composait pas en somme la plus mauvaise partie de la troupe de M. Campocasso.

Ce qu'aujourd'hui nous sommes forcés de reconnaître.

Il semblerait du reste que la présence de M. et M^{lle} Lamy ait modifié complètement

et agréablement notre ballet ; constations que la très gracieuse M^{lle} Lamy s'est fait grandement applaudir dans le pas de la Castillana, au quatrième acte.

Allons, décidément l'opéra comique est bien sacrifié cette année, il n'y a plus d'espoir de le voir se relever. Il faudra renoncer à ce genre qui cependant, à Lyon, compte un nombre considérable d'amateurs et à toujours contribué puissamment à remplir la caisse directoriale.

Il est déplorable que M. Campocasso n'ait pas su comprendre cela, il sera le premier à en pâtir.

J. DAVERNY.

CONCERT DU CONSERVATOIRE

En s'assurant le brillant concours du célèbre pianiste Breittner, qui vient d'être aux concerts Paderewski, Colonne et Broustet un immense et légitime succès, la Société des Concerts du Conservatoire a voulu donner à sa première séance, qui aura lieu dimanche prochain au Grand-Théâtre, tout l'éclat d'une solennité.

M. Breittner exécutera, avec orchestre, le cinquième concerto de Liszt, cette œuvre d'une originalité si piquante, d'une facture si magistrale, et trois pièces pour piano seul de Chopin, Rubinstein et Beethoven.

La Symphonie pastorale, les airs de ballet de la Korrigane (Charles Widor), l'ouverture de Rienzi et un Prélude mystique de Cl. Blanc, compléteront cette matinée artistique.

La location se fait au Grand-Théâtre ; le prix des places est celui des représentations ordinaires.

MÉNAGERIE BIDEL

Nous avons encore visité la ménagerie Bidel hier, et assisté à la séance qui a été donnée à trois heures par le célèbre dompteur.

Malgré le froid vif qui se fait sentir, les animaux sont dans un état de prospérité étonnante, il est vrai qu'ils ne souffrent pas des intempéries de la saison, la salle étant chauffée par des fourneaux énormes placés de distance en distance devant les cages, ce qui produit le meilleur effet, car, en entrant dans la ménagerie, on se sent revivre voyant ces grands fœux qui ne s'éteignent jamais, et on quitte l'établissement à regret en pensant qu'il y fait si chaud et que l'on doit affronter le froid en sortant.

En un mot, Bidel nous fait passer une soirée agréable tout en nous procurant souvent des émotions un peu trop fortes.

SPECTACLES DU 20 JANVIER 1882

Grand-Théâtre

8 h. — Carmen, opéra comique. Théâtre des Célestins.

7 h. 1/2. — Le Gendre de M. Poirier. Gaiety-Minard et Compagnie.

Palais-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel

(Cours du Midi). Séance à 8 h. 1/2.

CHRONIQUE

Nous recevons la communication suivante :

Un groupe de travailleurs radicaux socialistes réunis, envisageant l'échauffourée anarchiste que tous les honnêtes gens sont unanimes à blâmer, ne peut que vous adresser l'expression de toutes les sympathies qui sont dues aux vrais défenseurs de la République démocratique et sociale, et laisser ces individus pour ce qu'ils peuvent être.

JAYVAUD, BERGER, A. CLÉMENT,

MARTIN, ZÉLIN, F. SIRAND, RAPPIN, E. BARMARY, Pierre GONTHIER, FAUJAN, SENDZIMY, MOCHON, JACQUET, PILLOUD, DELOUZIN, ROOY, E. SUCHON.

Nouvelles militaires

Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir les sous-officiers armés du fusil ne porteraient plus que trente-six cartouches, réparties en nombre égal (trois paquets), dans les deux cartouchières ; leur sac, par suite, ne contiendrait plus de munitions.

Il convient, ajoute le ministre dans sa circulaire, d'alléger les sous-officiers de toute charge inutile pour faciliter leur

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

83

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Prince Totor

(Suite.)

— Non, madame... — répondit-il. — Non, je ne suis pas du quartier ; mais j'ai besoin de parler à mademoiselle Lucile... Je vous prie donc de m'apprendre à quel étage elle demeure, et voici pour vous remercier de votre complaisance.

En même temps il posait un billet de cent francs sur l'angle du buffet. Cette libéralité inattendue et d'une ampleur invraisemblable produisit un effet magique.

Le revirement qui s'opéra dans les dispositions de la concierge fut soudain et complet.

Un jeune homme si bien loti de papier Garat devait être animé des meilleures intentions... — se dit la bonne dame, dame dont les principes ressemblaient fort à ceux de madame Verdier, — et ne pouvait manquer de couvrir de soie, de velours et de bijoux contrôlés à la Monnaie, une charmante fille comme Lucile.

— Trop aimable, mon cher monsieur... — répondit-elle en empochant le billet bleu. Nous avons fectivement l'avantage de loger dans l'immeuble la demoiselle dont vous par-

lez... un bijou de jolie fille qu'on surnomme la Fauvette, à cause qu'elle a une voix de pinson, et qu'elle rossignole du matin au soir comme une alouette en travaillant...

Hector comprit que désormais il pouvait questionner.

— Ah ! — fit-il, — elle travaille ! — Mais je le crois bien, mon digne monsieur... la pauvre chère enfant du bon Dieu !... Des doigts si adroits !... et un courage à la besogne tout le jour et quelquefois la nuit, quand l'ouvrage presse.

— Quel est son genre de travail ? — La couture pour une grande maison de confection... — et il faut en donner, des coups d'aiguille, quand on veut payer son loyer, se nourrir, se vêtir, se chauffer, se garer, et ne rien devoir à personne... — Mamezelle Lucile, voyez-vous, c'est sage comme une image !... si sage qu'on ne trouverait pas sa pareille à Belleville, à Ménilmontant, ni même ailleurs !... — C'est comme une montre numéro un !... ça ne se dérange pas d'une seconde !...

Le prince écoutait ce flux de paroles avec une émotion qu'il dissimulait de son mieux.

La concierge, sans presque se donner le temps de reprendre haleine, poursuivait :

— Et même qu'elle est trop travailleuse et trop courageuse, la pauvre Fauvette !... Elle ne s'écoute pas assez... — Mignonne, délicate et toute jeune, elle finira par y perdre ce qu'on a de plus précieux sur la terre, la santé !... — Il lui faudrait un ami sérieux, un protecteur honorable et cossu, qui l'empêcherait de s'extremiser à sa couture... — et si seulement elle n'avait à penser qu'à sa personne !...

— A-t-elle donc encore sa mère ? demanda vivement Hector.

— La mère est morte depuis long-

temps, mais elle a une vieille tante, une pauvre créature de soixante-dix ans, aveugle.

— Qui demeure avec elle ? — Non, monsieur. Elle a été admise à la Salpêtrière, où mademoiselle Lucile va la voir tous les jendis et tous les dim

action dans les marches, aux avant-postes et pendant le combat.

Le ministre de la guerre a l'intention de procéder, au commencement de 1883 à une réparation de juments de l'armée dans les dépôts de remonte, pour y être réformées et vendues, sous certaines conditions, pour la reproduction. Les éleveurs qui désiraient prendre part à la vente de ces juments, devront en faire la demande à M. le commandant du dépôt de remonte.

Nomination

M. Pallière est nommé conseiller à la préfecture du Rhône, en remplacement de M. Combes.

Société protectrice de l'enfance

Le conseil d'administration de la Société protectrice de l'enfance de Lyon a l'honneur de rappeler que le dernier délai d'inscription pour le concours annuel des récompenses à décerner aux mères et aux nourrices les plus méritantes, a été définitivement fixé au 31 janvier 1883.

Les demandes et pièces justificatives doivent donc être adressées franco, avant cette date, à M. le docteur Léon Rieux, secrétaire général, rue Bourbon, 40.

Société protectrice des animaux

La Société protectrice des animaux, conformément à ses statuts, distribuera ses récompenses dans le courant d'avril.

Nous le rappelons au public en même temps que nous prévenons les personnes qui auraient à signaler des actes de protection envers les animaux, de les faire connaître; et celles qui ont des mémoires à transmettre au conseil pour le concours des prix, de les adresser, 1, rue de la Préfecture, avant la fin du mois de janvier.

Société Botanique de Lyon

Dans ses dernières séances, la Société Botanique a complété son bureau, qui est ainsi composé pour l'année 1882 :

Président : M. Vivand-Morel;
Vice-Président : M. Thery;
Secrétaire général : Doct. Ant. Magnin;
Secrétaires adjoints : MM. Floccard et Cousançat;
Trésorier : M. Mermod;
Archiviste : M. Boullu.

La Municipalité de Charbonnières

Les électeurs municipaux de Charbonnières sont convoqués pour le 29 janvier, à l'effet d'élire 12 conseillers municipaux, en remplacement de MM. V. Fournier, maire; Delorme, adjoint; Colomb, Kuppenheim, Chevrotin, Girard; Cochet; Perrin, E., et Colas.

Ces messieurs ont démissionné parce que leur vote de maintien des écoles pour l'école communale, malgré une pétition de 90 signatures, n'a pas été pris en considération par le préfet du Rhône, qui vient de décider le remplacement desdites écoles par une institution laïque.

Nous voudrions seulement que pareille décision fut prise partout où il reste encore des écoles congréganistes.

Pièces fausses

Il circule en ce moment des pièces de 2 francs imitant assez bien les pièces suisses, qui portent une « Helvétie » debout. Elles se reconnaissent facilement au toucher : le métal qui entre dans leur composition est savonneux.

Disparition de l'île de Chio

On signale de plusieurs côtés que les tremblements de terre continuent à se faire sentir à Chio, si cruellement éprouvée au printemps dernier. On craint sérieusement que cette île ne disparaisse complètement dans la mer.

Le désastre de Chio est arrivé peu de temps après le tremblement de terre qui a ruiné la petite ville de Casamisciola dans l'île d'Ischia, près de Naples.

La cause même du phénomène était plus générale, puisqu'il a coïncidé avec une éruption du Vésuve.

Il y a eu probablement un mouvement des couches profondes du sol qui a amené l'effondrement d'une cavité souterraine se trouvant au-dessous de Casamisciola.

Une fois les secousses terminées, c'est-à-dire au bout de trois jours, plus aucun mouvement ne s'est produit.

A Chio, il n'en est malheureusement pas de même. De violentes secousses continuent à se faire sentir, amenant un affaissement lent et graduel de toute l'île, mouvement qui pourrait bien se solder par la disparition de la petite ville de Casamisciola.

D'autres îles beaucoup moins importantes, il est vrai, ont déjà subi le même sort, à des époques peu éloignées de nous, et dans les temps préhistoriques des continents entiers ont disparu.

Par arrêté du gouverneur d'Alsace-Lorraine, l'introduction et la propagation dans cette province du journal l'Alsacien-Lorrain, paraissant à Paris, sont interdites.

L'Alsacien-Lorrain continuera à paraître et à soutenir, en France, la noble cause de nos frères séparés; nous lui souhaitons bon courage et longue vie.

Pour si surprenante que soit la découverte du téléphone et du microphone, il paraît que ces curieux instruments nous réservent de nouvelles surprises.

Il ne s'agit rien moins que de les faire servir à la recherche des sources. Et, résultat merveilleux, cette ingénieuse application a déjà complètement réussi!

Voici le fait : Un grand propriétaire du Tyrol a eu l'heureuse idée de placer, au pied de quelques collines, des microphones reliés séparément avec des téléphones et des petites batteries. Il est allé de nuit interroger de l'oreille ces divers appareils, et... il a perçu très distinctement le clapotement souterrain de plusieurs sources.

C'est à se demander où s'arrêteront les investigations scientifiques qui nous promettent un avenir si riche en découvertes.

Après le tunnel sous la Manche, le tunnel sous le détroit de Messine. Aux renseignements déjà publiés sur le projet d'un tunnel sous-marin, à travers le détroit de Messine, nous pouvons ajouter que, suivant le projet présenté au ministre des travaux publics, par la Société vénitienne, la ligne du tunnel se détacherait de celle d'Ebolio-Reggio et par un tunnel en spirale arriverait au plan du tunnel proprement dit; un autre tunnel en spirale la reliait à la ligne de Messine-Paoli.

Le tunnel aurait la longueur approximative de 4 kilomètres.

La Roche à perforeur est très dure. L'épaisseur de la couche entre le tunnel et le fond de la mer serait d'environ 30 mètres.

Demain, samedi, 21 janvier, auront lieu à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, à onze heures du matin, les funérailles purement civiles de la citoyenne Cagel, née Marie Garnier, décédée à l'âge de vingt-six ans.

C'est le premier enterrement civil fait dans cette commune et nous constatons avec une vive satisfaction que c'est à une femme que revient le glorieux honneur d'avoir rompu d'une façon éclatante avec les préjugés trop longtemps enracinés dans l'esprit des habitants de nos campagnes.

Cet exemple sera suivi. L'honorable maire de cette commune, M. Fouilloux, n'a pas peu contribué à répandre ces idées de libre pensée et de libre examen, qui s'aperont dans un avenir prochain, ces dogmes mensongers qui ont trop longtemps asservi le monde.

FAITS DIVERS

DÉTAILLEMENT. — Par suite du déraillement d'un train de marchandises aux environs de Vienne, le train de voyageurs qui arrive en gare à 10 h. 23 a eu un retard considérable.

Le bruit, qui avait couru dans la soirée, que ce déraillement avait fait de nombreuses victimes est heureusement démenti.

Tout se borne à l'empêchement de deux voies pendant une durée de deux heures environ et à des dégâts purement matériels.

Vol. — Avant-hier matin, des malfaiteurs audacieux ont pénétré à l'aide d'une fausse clé, chez les époux Chifflet, demeurant rue Montherland, 34. Les voleurs ont profité de leur absence pour s'emparer d'une boîte contenant divers bijoux en or, représentant une valeur de 250 francs environ.

La police recherche activement les auteurs de ce vol audacieux.

ACCIDENT. — Un militaire a été brusquement désarçonné avant-hier, sur le chemin de Lorysasse, par un brusque écart de sa monture.

Dans sa chute, il s'est fait de sérieuses contusions qui l'ont mis dans l'impossibilité de remonter à cheval et de continuer sa route.

ARRESTATION. — Un rassemblement s'est formé avant-hier soir, cours Charlemagne, pour suivre les péripéties de l'arrestation du sieur G..., par les gardiens de la paix requis à cet effet. C., opposait une résistance opiniâtre arguant de son innocence. En effet cette malheureuse victime de la force publique n'avait absolument rien fait pour mériter une pareille mesure. C. n'était coupable que des délits suivants :

Tapage nocturne, bris de vitre et de clôture, violation de domicile, coups et blessures et enfin presse publique. Malgré ses réclamations et ses protestations, n'en n'a pas moins été conduit à la Permanence, avec tous les honneurs auxquels il avait droit.

AGRESSION NOCTURNE. — La nuit dernière, vers une heure du matin, le nommé Lebeau, qui régalait paisiblement son domicile, a été assailli sur le cours de Brosses, par un individu qui est parvenu à lui arracher sa montre.

Revenu de sa stupéur, Lebeau s'est élané aussitôt à la poursuite de son agresseur qui, le coup fait, avait pris la fuite.

Les gardiens de la paix du poste de la Mairie, attirés par les cris, s'étant mis à la partie, ce dernier, nommé B..., sans domicile fixe, a été arrêté à une centaine de mètres du théâtre de ses exploits, et a été, par leurs soins, conduit à la Permanence, où il a été écroué.

OBJETS TROUVÉS. — M. Gayet, garde-barrière du passage à niveau de l'avenue des Ponts, a trouvé avant hier, en rentrant à son domicile, route de Vénissieux, 32, une peau de bœuf fraîche qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Dans la même journée, un employé de commerce, M. Basset, demeurant place des Squares, a trouvé un portefeuille contenant une somme de 2 fr. 07, qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police de son quartier.

Dans la soirée d'avant-hier, vers dix heures, MM. Etienne et Francisque Blein ont trouvé dans les escaliers de leur domicile, rue Molère, une balle contenant du lin et un gros morceau de savon rouge.

Par leurs soins, elle a été déposée au bureau de police du quartier, où sa propriétaire pourra la faire réclamer.

INCENDIE A CHARBONNIÈRES. — Un incendie a éclaté hier soir, vers 8 heures, dans une maison, appartenant au sieur Chippier père, sise à Charbonnières, sur la route du Bourbonnais, lieu du Méridien.

La compagnie des pompiers de Charbonnières, aidée des principaux habitants s'est rendue rapidement sur le lieu du sinistre; chacun a rivalisé de zèle, et vers 11 h. 1/2, on a pu se rendre maître du feu.

Sur le lieu du sinistre nous avons remarqué la présence de M. le docteur Girard, conseiller municipal, du nouvel instituteur, etc.

Les secours ont été dirigés avec une grande habileté par le lieutenant des sapeurs-pompiers Guérin, aidé de ses fils et de ses ouvriers.

On a pu préserver une partie de la maison séparée par un mur de refend, mais le premier étage et les greniers ont été détruits, ainsi qu'un grand hangar sur la cour.

On n'est pas encore bien fixé sur les causes qui ont déterminé cet incendie.

UN DRAME. — On écrit de Beaujeu à un journal de notre ville que, dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure du matin, la voiture dite Charollaise venait de traverser Beaujeu, qu'on frappait avec vigueur à la porte de l'hôtel tenu par Mme veuve Jambon.

Cette dame, qui n'était pas encore couchée, alla ouvrir. La porte, brusquement poussée, donna passage à un homme enveloppé dans un grand manteau qui cachait ses traits.

L'inconnu marcha rapidement vers Mme Jambon, qui recula effrayée. Il tira un revolver de sa poche, fait feu. La malheureuse femme tombe et se mourir prend la fuite.

Malgré les précautions qu'avait prises l'assassin, sa victime avait cependant pu le reconnaître. C'est un nommé P..., entrepreneur, qui avait été pendant longtemps pensionnaire de l'hôtel. Sédit par les traits de la veuve, cet homme indifférent avait donné sa main et lui avait fait, une cour assidue. Ses avances ayant été repoussées, son amour s'en était accru, en vertu sans doute de la théorie d'Alfred de Musset affirmant que cette pas ion

« Vit d'inanition et meurt de nourriture. » et il avait déclaré que puisque la veuve Jambon refusait de lui appartenir, elle ne serait à personne; qu'il la tuerait se tue-t-il après.

On voit que ce désespéré d'amour a tenté de mettre ses menaces à exécution.

Heureusement pour la veuve Jambon elle vient d'être l'objet. Elle a été atteinte par une balle qu'on n'a encore pu extraire; mais, grâce à sa fuite précipitée, elle a évité la mort, et on espère que sa blessure n'aura pas de suites graves.

Quant au sieur P., il a disparu. On croit que mettant à exécution ses projets de suicide, il sera allé se noyer dans un étang des environs.

On peut juger de l'émotion que ce drame a produit dans la paisible ville de Beaujeu.

COMMUNICATIONS

SOU DES ÉCOLES. — Le conseil d'administration du Sou des écoles du 5^e arrondissement est convoqué pour ce soir vendredi, 20 courant, à 8 heures, rue Tramassac, Urgence.

Joanny TERRAILLON.

CLASSE 1881. — Les jeunes gens des quartiers St-Just et St-Irenée sont invités à assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui 20 courant, à 8 heures, précises du soir, chez M. Sorutti, cafetier, 14, rue des Machabées.

SOCIÉTÉ DE LA PENSÉE LIBRE (4^e arrondissement). — Réunion générale lundi 23 janvier, à 8 heures du soir, place de la Croix-Rousse, 3, au 1^{er}.

La commission de contrôle est convoquée d'urgence dimanche, 20 courant, à midi, au siège social, grande rue de la Croix-Rousse, 66, au 1^{er}, 2^e montée.

Nota. — Les citoyens et les citoyennes qui désirent faire partie de la société peuvent se faire inscrire au siège social, tous les jours, de six heures à 9 heures du soir.

COMMISSION DES TARIFS. — Tous les ouvriers cordonniers de la ville de Lyon sont convoqués à une grande réunion générale publique qui aura lieu dimanche prochain 22 janvier, à 2 heures du soir, dans la salle de l'Élysée, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11.

ORDRE DU JOUR :
Nomination d'une commission exécutive pour l'organisation de la grève.
Pour la commission, BAYET.

SOCIÉTÉ DU TONNEAU. — Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir les membres de la Société qu'un banquet aura lieu le 22 courant, à 6 heures du soir, chez M. Etienne restaurateur, rue de l'Hôtel-de-Ville.

La cotisation est fixée à 3 fr. 50. Ils voudront bien se faire inscrire aux adresses suivantes :

Ponchon, rue Constantine, 42.
Bernard, quai de la Charité, 10.
Terry, rue de l'Aguesseau, 4.
Lazary, rue de la Croix-Rousse, 29.
Therivel, rue de Bourgogne, 11 et 13.
Vernorel, avenue de Saxe, 72.

TOURISTES LYONNAIS. — Cours militaire. — Dimanche 23 janvier, sortie d'une demi-journée.

Réunion à 11 h. 3/4. Départ de la place Bellecour à midi précis.

Retour à Lyon, environ à 5 h. 1/2. Tenue habituelle d'hiver. La fanfare y assistera.

Marche militaire sur le bourg de Sainte-Foy-Lyon, par la montée Saint-Laurent et la nouvelle route (de Bellecour à Choulans, par le quai rive gauche et le pont Napoléon).

Thème : Le village est forté hors de la première ceinture des fortifications. La Compagnie des Touristes Lyonnais est utilisée par le commandant de place. Elle est chargée d'aller reconnaître le village et de s'y établir fortement. Si la Compagnie rencontre l'ennemi, elle l'attaquera et le repoussera hors du village qu'elle mettra immédiatement en état de défense.

Détail de l'opération. — 1^o Ordre de marche, à partir du quai de la Quarantaine (service en campagne : 1^o partie; chapitres 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e).

2^o Le commandant d'avant-garde rencontre l'ennemi et prend ses dispositions (1^o partie, chapitre II, n^o 50).

3^o Le commandant de la colonne fait occuper les points dominants extérieurs et prépare l'attaque (école de Compagnie; 1^{re} partie; chapitre 1^{er}, article 4, numéros 366, 367, 368).

4^o L'ennemi n'étant pas en force s'est retiré; marche sur le village; reconnaissance, occupation et mise en état de défense (école de Compagnie, 1^{re} partie, chapitre 1^{er}, article 4, numéros 361, 362).

Halle de trois-quarts d'heure. — Départ par la Mulatière et le quai du Rhône; arrêt au barrage de la Mulatière et conférence de M. Marchegay.

Le commandant-adjoint, A. NOLOT.

Propagande socialiste

En vente à la librairie Chomoru, 81, rue Mouffetard, à Paris :

Le Socialisme expérimental, par Lucien Pémjean, 15 cent.

Le Drapeau rouge, par le même, 2^e édition, augmentée, 15 cent.

Histoire du socialisme, chaque série, 50 centimes.

Le Nouveau parti, par B. Malon, 1 fr. 50 centimes.

Le Parti ouvrier en France (du peuple), 50 centimes.

Gambetta devant la justice du peuple, 50 centimes.

Le Procès de l'Internationale, suivi de ses statuts et règlements, prix réduit, 50 centimes.

En un mot, toutes les publications concernant le socialisme, l'histoire et la philosophie.

Envoi franco contre timbres ou mandat-poste.

Maladies nerveuses. — Guérison

certaine. Consultations médicales gratuites tous les jours, de 1 h. à 9 h., 27, rue Ferrandière, Lyon.

Les Toux, Rhumes, Bronchites, sont infailiblement guéris par le sirop pectoral souverain de la Grande Pharmacie des Brouettes, avenue de Saxe, 82; chez M. Bouquet, rue Quatre-Chapeaux; Décorps, 63, rue Bourbon.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon

Pierre Bertholon, âgé de 54 ans, est un brave paysan des environs, amoureux de sa terre, et bécotant à l'occasion celle de son voisin.

Il y a quelque temps, un de ses voisins, le nommé Vernay, lui ayant fait remarquer qu'il empiétait sur son terrain, requit pour toute réponse, une maîtresse volée.

Battu et pas content, ce dernier a porté plainte et a eu la satisfaction de voir son agresseur frappé à son tour... dans ses intimités.

Le tribunal condamne en effet son agresseur à 100 fr. d'amende.

Une jeune fille de 19 ans, la nommée Josephine Louvet, comparait hier devant le Tribunal.

« Elle était là lreblante, émue... » et sa contenance modeste, son attitude résignée, sa timidité, sa douceur, allaient peut-être lui valoir l'indulgence de ces juges, lorsque, à sa surprise, le ministère public la représenta sous les couleurs les plus noires.

Cette fille de 19 ans est une habile voleuse et son casier judiciaire était maculé de deux condamnations pour vol.

Voici les faits qui l'amenaient pour la troisième fois devant le Tribunal.

Le 13 janvier dernier, elle entrait comme domestique au service d'une dame Dutré, débitante, cours Vitton, 68, et disparaissait quelques instants après, emportant avec elle une robe de cachemire que sa trop confiante patronne avait eu l'imprudence de lui confier.

Ce vol dénote une rare audace, et le Tribunal la comprit ainsi en condamnant cette pauvre jeune fille à 4 mois de prison.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

CONFÉRENCE AU CIRQUE

Saint-Etienne. — On annonce pour dimanche prochain 22 janvier, à deux heures et demie du soir une conférence donnée au Cirque par le citoyen Léandre Belotel, de Valenciennes, qui traitera les sujets suivants :

1^o Abolition du service des vingt-huit jours;
2^o De l'instruction militaire dans les écoles.

Hier à sept heures et demie du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré rue de Montaud, 53, au premier étage, occupé par le sieur Ouilhon, cafetier.

Le feu a pris à une pailasse qu'on avait placée près du foyer pour la faire sécher. Quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre les flammes.

Un vol a été commis cette nuit au préjudice de M^{me} Poizot, buraliste, à la Terrasse.

Les malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'effraction dans sa cave et se sont emparés d'une certaine quantité de tabac en livre et de cantine.

Joannis Jurine, âgé de vingt-trois ans, marchand de bimbeloterie, demeurant rue Bel-Air, maison Morand, a été arrêté hier vers huit heures du soir, comme auteur du vol d'une somme de vingt-cinq francs, commis la nuit, à l'aide d'effraction extérieure, dans la maison de M^{me} Poizot, buraliste, à la Terrasse.

La police recherche Cornillon, qui est en fuite.

ISÈRE

HOTEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Grenoble. — Dans sa séance d'hier, le conseil municipal a pris une détermination importante qui intéresse à un haut degré la population grenobloise.

En réponse à un télégramme de M. le préfet, à l'égard de la session des terrains militaires, à laquelle était subordonnée la question d'un hôtel des postes et des télégraphes, le conseil a décidé qu'au point où en étaient les choses aujourd'hui, il ne pourrait moins faire que d'accepter les conditions proposées, qui sont la cession gratuite à l'administration des postes et des télégraphes, de tous les bâtiments de la halle actuelle, dans le but d'y élever un hôtel, sous la réserve que l'administration construisait à ses frais, un bureau dans le quartier du cours Berriat.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette solution qui favorise tous les intérêts.

CONFÉRENCES SOCIALISTES

On annonce la prochaine arrivée de M. Fournier, ancien rédacteur du journal socialiste l'Emancipation de Lyon, qui fera des conférences à Grenoble et à Voiron.

GENDARMERIE

Ce matin, à onze heures, dans la cour de la caserne, M. Mareau, chef d'escadron, commandant la compagnie de l'Isère, a remis les médailles militaires qui ont été conférées à l'occasion du jour de l'an aux militaires ci-après :

Geay, brigadier à Domine; Deek, gendarme à Grenoble; Barnier, gendarme à Sassenage.

LYCÉE DE GRENOBLE

Par arrêté ministériel, M. Honnaire, maître répétiteur (1^{re} classe) au lycée de Tournon, est nommé au lycée de Grenoble, en remplacement de M. Labatut, appelé à d'autres fonctions.

TENTATIVE DE SUICIDE

Certains individus, quand ils sont ivres, ont des idées de suicide.

Le sieur Marie Dubois, âgé de cinquante ans, rue Barnave, 20, qui avait bu, hier,

plus que de raison, a tenté de s'asphyxier à l'aide du charbon, mais son projet a heureusement échoué.

Le malheureux a été arrêté, dans sa funeste tentative, par ses enfants.

BOURSE DE PARIS

Du 19 janvier 1882

3 0/0 Franc.	82 75	Union génér.	4300 ..
3 0/0 Amort.	82 75	Crédit de Fr.	810 ..
3 0/0 Id. n.	82 75	Foncière Lyon	810 ..
5 0/0 Franc.	113 60	Banque ott.	700 ..
5 0/0 Italien.	86 ..	Band. autric.	610 ..
3 0/0 Esp. ex.	86 ..	Band. hongr.	560 ..
5 0/0 Turc.	86 ..	Autrichien.	655 ..
6 0/0 Eyr. 77	336 ..	Lombard.	295 ..
B. de France	5000	Saragosse.	520 ..
Crédit foncier	4580	Nord d'Esp.	630 ..
Crédit mobil.	815 ..	Suez.	2225 ..
Crédit lyonn.	815 ..	Paris-L-M.	1050 ..
Mobilier esp.	790 ..	Consolidés.	100 3/8

BOURSE DE LYON

Du 19 janvier 1882

3 0/0 Franc.	83 25	Suez	2380 ..
3 0/0 Amort.	82 75	Foncière lyo.	545 ..
3 0/0 1881 am.	82 75	Vil. Paris 71.	385 ..
5 0/0 Franc.	113 60	Vil. Paris 75.	510 ..
5 0/0 Italien.	86 ..	Rhône-et-L.	350 ..
3 0/0 Esp. ex.	86 ..	Croix-Rous.	610 ..
5 0/0 Turc.	86 ..	Dom. S.-E.	610 ..
6 0/0 Eyr. 77	336 ..	Gaz de Lyon.	1150 ..
B. de France	5000	Gaz S.-el-L.	440 ..
Crédit foncier	4580	F. T. T. T.	440 ..
Crédit mobil.	815 ..	L'Horme.	440 ..
Crédit lyonn.	815 ..	Le Creusot.	4535 ..
Mobilier esp.	790 ..	Acier. Marin.	635 ..
		Mines Loire.	218 ..
		Montrambert.	365 ..
		St-Etienne.	243 ..
		Rive-de-Gier.	63 ..
		Roche Firm.	63 ..
		Cie Abattoirs.	63 ..

NOMBRE	SORTIES
France	100
Espagne	100
Piémont	100
Italie	100
Brous.	100
Syrie	100
G. V. S.	100
Bengale	100
Chine	100
Canton	100</

